

L'ACP sanctionne Global Equities

L'Autorité de contrôle prudentiel a infligé un blâme et une sanction financière de 200.000 euros à l'encontre de Global Equities Compagnies Financière, dans une décision du 12 décembre et publiée le 20 sur son site.

L'ACP reproche à la société de lui avoir transmis tardivement ses ratios de solvabilité, ratios qui ne respectaient pas les normes de fonds propres. Les manquements ont été relevés après le rapprochement entre Global Equities et la compagnie Assya Capital, qui a été fait sur la base de comptes et de prévisions « *sujets à caution* » chez Assya Capital selon la décision de l'ACP. Depuis, un processus de scission entre Global Equities et Assya a été annoncé début 2012.

La décision est dans notre base « Ressources », rubrique Institutions et Organisations françaises, Autorité de contrôle prudentiel, Décisions.